

MEDI-ACTIONS EURO

Rapport semestriel au 31 mars 2025

Commercialisateur : **MACSF Epargne Retraite**

Société de Gestion : **OFI INVEST ASSET MANAGEMENT**

Dépositaire et Conservateur : **CACEIS BANK FRANCE**

Gestion administrative et comptable : **CACEIS FUND ADMINISTRATION**

Commissaire aux comptes : **DELOITTE & ASSOCIES**



INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Le Fonds Medi-Actions Euro n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global au cours de la période.

État du patrimoine

Eléments de l'état du patrimoine	Montant à l'arrêté périodique
Titres financiers éligibles mentionnés au 1° du I de l'article L. 214-20 du code monétaire et financier	61 690 142,43
Avoirs bancaires	273 220,77
Autres actifs détenus par l'OPCVM	5 993 258,02
Total des actifs détenus par l'OPCVM	67 956 621,22
Comptes financiers et Emprunts	-
Instruments financiers et Dettes	-101 394,90
Total des passifs	-101 394,90
Valeur nette d'inventaire	67 855 226,32

Evolution de l'actif net

	31/03/2025	30/09/2024	29/09/2023	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2020
ACTIF NET						
en EUR	67 855 226,32	65 467 494,46	61 572 378,63	51 779 651,23	66 028 120,63	50 309 714,08
Nombre de titres						
Parts	179 985,6080	184 514,6980	195 294,1390	205 732,1010	217 772,5750	229 621,3150
Valeur liquidative unitaire						
en EUR	377,00	354,80	315,28	251,68	303,19	219,09
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)						
en EUR	-	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)						
en EUR	-	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)						
en EUR	-	-	-	-	-	-

Evolution de l'actif net (suite)

	31/03/2025	30/09/2024	29/09/2023	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2020
Capitalisation unitaire en EUR	-	6,97	5,67	4,70	1,55	1,76

Portefeuille titres

Eléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	90,91	90,78
Actions	90,91	90,78
ADYEN NV	0,49	0,49
AIR LIQUIDE SA	2,21	2,20
AIRBUS SE	2,76	2,76
ALLIANZ SE-REG	1,73	1,72
ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV	0,67	0,67
APERAM	1,23	1,23
ASML HOLDING NV	3,57	3,57
AXA SA	1,66	1,65
AYVENS SA	0,79	0,79
BANCO SANTANDER SA	1,30	1,30
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES	1,12	1,12
BNP PARIBAS	2,61	2,60
BRENNNTAG AG NAMEN	0,63	0,63
BUREAU VERITAS SA	0,39	0,39
COMMERZBANK AG	0,51	0,51
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	2,70	2,70
COVESTRO AG-TEND	0,88	0,87
CRH PLC	1,18	1,18
DANONE	1,88	1,88
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	0,81	0,81
ENGIE	0,93	0,93
ESSILORLUXOTTICA	2,07	2,07
HERMES INTERNATIONAL	1,03	1,03
IMERYS SA	0,50	0,50
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL	0,64	0,64
INTESA SANPAOLO	1,12	1,11
JCDECAUX SE	0,38	0,38
KONINKLIJKE PHILIPS NV	1,21	1,20
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	4,21	4,21
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	1,55	1,55
NOKIA OYJ	0,36	0,36
PLUXEE NV	0,28	0,28
PROSUS NV	0,94	0,94
PUBLICIS GROUPE	2,56	2,55

Portefeuille titres (suite)

Eléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
RENAULT SA	1,72	1,71
REXEL SA	0,26	0,26
S.O.I.T.E.C.	0,27	0,27
SAFRAN SA	4,10	4,10
SANOFI	4,00	3,99
SAP SE	3,87	3,87
SCHNEIDER ELECTRIC SE	5,75	5,74
SIEMENS AG-REG	2,67	2,67
SOCIETE GENERALE SA	4,88	4,87
SODEXO SA	0,83	0,83
STMICROELECTRONICS NV	1,18	1,18
STROEER SE & CO KGAA	0,48	0,48
TECHNIP ENERGIES NV	1,06	1,05
TELEPERFORMANCE	1,49	1,49
TOTALENERGIES SE	4,40	4,39
UNICREDIT SPA	1,59	1,59
VEOLIA ENVIRONNEMENT	2,11	2,10
VINCI SA	1,55	1,55
WIENERBERGER AG	1,36	1,35
WORLDLINE SA	0,46	0,46
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-

Portefeuille titres (suite)

Eléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	5,58	5,57
OPC à capital variable	5,58	5,57
AMUNDI EUROZONE MICROCAPS PART I	5,58	5,57
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-

Indication des mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres, au cours de la période de référence

Eléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	11 259 397,50	16 274 482,09
Actions	11 259 397,50	16 274 482,09
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	-	-
OPC à capital variable	-	-